

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 19 mai 2009

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AISSEY, AUTECHAUX, BAUME-LES-DAMES (16), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, FONTENOTTE, FOURBANNE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HYEVRE-MAGNY, HYEVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, PASSAVANT, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, SILLEY-BLEFOND, VERGRANNE, VERNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (2).

Excusé :

Les représentants d'ESNANS (1) et de BAUME-LES-DAMES (1).

Secrétaire de séance :

François GAULIARD, délégué de la commune de BAUME-LES-DAMES.

SEANCE OUVERTE A 20 H 10.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande au conseil d'observer une minute de silence en l'hommage de Noëlle GLEIZE, déléguée de la Ville de Baume-les-Dames, décédée.

I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 05 et 12 MARS 2009 :

Les comptes-rendus des 05 et 12 mars 2009 étaient déjà en la possession des membres du Conseil.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les deux comptes-rendus.

II – ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN :

Le Président donne la parole à Jean-Claude MAURICE qui propose que l'on fasse réaliser l'étude de faisabilité d'une ZDE et que nous recevions lors du prochain conseil communautaire, les prestataires qui sont déjà en contact avec les communes, à savoir : VSB énergies nouvelles, ECOVENT et OPALE énergies naturelles.

En effet différentes communes ont déjà été démarchées par des sociétés capables de fournir de l'énergie éolienne :

- Sur le secteur de VOILLANS/AUTECHAUX/VERNE/VERGRANNE
- Sur le secteur de PASSAVANT/ST JUAN/AISSEY

Ainsi que d'autres en dehors de la CCPB :

- ROUGEMONT/CLERVAL/SANCEY

Face à cela il serait intéressant de se saisir du dossier au niveau de la CCPB. En effet si une ZDE est proposée au niveau d'une commune ou d'un groupement de communes avec des sociétés différentes, il y a très peu de chance d'obtenir l'arrêté préfectoral nécessaire.

Suite à l'intervention d'A.TISSERAND et J.M.BLANCHON, J.C.MAURICE précise que même si la CCPB prend en charge le dossier ZDE, le choix d'implantation des éoliennes ne se fera pas sans l'avis des habitants des communes concernées. Une enquête publique sera ouverte.

Le débat est lancé lorsque l'on aborde le sujet de la rentabilité. J.C.MARC ajoute que les éoliennes ne produisent que très peu d'énergie (2 200 heures/an pour les éoliennes du LOMONT). J.BOILLOT complète en disant que lorsque les éoliennes ne fonctionneront pas, il faudra alors trouver des moyens de substitutions tels que le charbon ou le gaz qui sont autrement plus polluant que le nucléaire.

Il est donc décidé de préparer un cahier des charges identique pour chacune des sociétés et de les recevoir lors d'un prochain Conseil Communautaire à l'issue duquel le choix sera fait sur la société retenue pour l'étude de faisabilité.

III – CAO du 19 MAI 2009 - DOSSIER ADSL :

Le Président donne la parole à Christian RETORNAZ pour faire un bref rappel du dossier ADSL en cours.

Après différentes Commissions d'Appel d'Offres et le complément d'informations apporté par M. Gunther BECKLAND du Conseil Général et M. Jean-Guy SIMONET de France-Télécom, la Commission d'Appel d'offres propose au Conseil de retenir l'offre de France Télécom, pour un montant total de 115 860.11 € TTC.

La répartition est la suivante :

Commune de BRETIGNEY NOTRE DAME	20 000.00 € HT	23 920.00 € TTC
Commune de MONTIVERNAGE	20 000.00 € HT	23 920.00 € TTC
Commune de VOILLANS	20 000.00 € HT	23 920.00 € TTC
Zone EUROPOLIS	36 873.00 € HT	44 100.11 € TTC

Christian RETORNAZ poursuit en expliquant le financement de l'opération :

. Participation du SMIX pour EUROPOLYS :	36 873.00 €
. Subvention du Département :	30 000.00 €
. Financement assuré par la C.C.P.B :	48 987.11 €
TOTAL :	115 860.11 € TTC

Le financement prévu au Budget Primitif 2009 est de 155 000.00 €.

A cet investissement, il convient d'ajouter des frais de fonctionnement :

- . Maintenance (dès la mise en service) : 9 568.00 €TTC pour 4 ans.

Le règlement s'effectuera en totalité la première année, soit en 2010.

. Redevance pour un montant annuel de 2 822.56 € TTC. Cette redevance peut être récupérée en totalité auprès des fournisseurs d'accès.

Il est précisé aux membres du Conseil Communautaire qu'une fois le marché notifié, il faut laisser un mois « blanc » puis, compte tenu de l'installation du NRA, compter environ 6 mois pour l'aboutissement des travaux sur la commune de VOILLANS ; l'ADSL devrait donc être en service pour Noël.

En ce qui concerne les communes de BRETIGNEY NOTRE DAME et MONTIVERNAGE, le procédé utilisé étant un accès WI FI, le délai de mise en service sera plus rapide.

La tranche conditionnelle concernant la commune de MONTIVERNAGE sera effectuée dès que la modification des statuts pour intégration de cette dernière sera établie par le Préfet.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la décision de la C.A.O et retient l'offre de France Télécom, pour un montant de 115 860.11 €TTC.

IV – SUBVENTION « SALON DE L'HABITAT » :

Le Président poursuit en abordant le versement d'une éventuelle subvention à Baume Bienvenue, pour l'organisation de son « Salon de l'Habitat », qui s'est déroulé les 3, 4 et 5 avril derniers.

L'association avait en effet sollicité une aide financière au titre de la communication, à la Communauté de Communes. Lors de la dernière séance, les membres du Bureau proposaient d'accorder 1 000.00 € HT, correspondant à l'aide d'un « Membre Associé au Salon ».

Le bilan à peu près stable, mais néanmoins déficitaire du projet, ainsi que son « bilan moral » positif ont conduit le Conseil Communautaire à accorder le versement des 1 000.00 € HT, mais celui-ci demande néanmoins qu'à l'avenir, la C.C.P.B soit mentionnée sur les différents supports de communication.

V –TARIFICATION ENTRÉES PISCINE :

Pour ce point, le Président donne la parole à Jean-Marc MOUREY, qui avant d'aborder la nouvelle tarification de la piscine, fait un bref rappel sur les dates souhaitées de son ouverture : si le temps le permet, la piscine devrait ouvrir le premier week-end du mois de juin, puis tous les jours à compter du lundi 15 juin.

Il présente ensuite au Conseil Communautaire la tarification qu'il serait souhaitable d'appliquer pour cette saison, en précisant que depuis 2005, les tarifs n'avaient pas évolués.

- . Enfants de 5 à 16 ans : 0.80 € (au lieu de 0.70 €)
- . Adultes, individuels : 2.80 € (au lieu de 2.50 €)
- . Etudiants : 1.20 € (au lieu de 1.00 €)
- . Abonnement de 10 tickets : 22.00 € (au lieu de 20.00 €)
- . Famille nombreuse 10 tickets : 10.00 € (au lieu de 8.00 €)

Avec 1 vote contre, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la piscine.

Dans un second temps, Jean-Marc MOUREY propose un partenariat gratuit avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), pour que les porteurs de la carte Avantages Jeunes

bénéficient d'une entrée gratuite à la piscine. L'avantage se trouve sous forme de coupon détachable à échanger à l'entrée.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

VI – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le Président donne la parole à Christian BASSENNE qui présente les différents points de cette DM :

1/ - Prise en charge de la subvention « Salon de l'Artisanat »

La subvention qui s'élève à 1 196.00 € TTC pourrait être financée par l'excédent de fonctionnement 2009 qui est actuellement de 14 483.74 €.

2/ - Dossier « VIA FERRATA »

Bien que le dossier n'aboutisse pas, la C.C.P.B se doit de régler les premières études qui ont été réalisées en 2008, pour un montant de 2 500.00 €.

Le financement pourrait également être réalisé avec l'excédent de fonctionnement 2009.

3/ - Subventions équipements sportifs

Le Vice-Président précise qu'il y a un dépassement de crédits de 207.24 €, qui lui aussi est assuré par l'excédent de fonctionnement 2009.

Ce qui nous portera l'excédent de fonctionnement à 10 577.74 €

4/ - Ajustement des crédits votés au B.P. 2009

Suite aux différents règlements de factures concernant les acquisitions pour la piscine, le Centre d'Affaires et de Rencontres et les cartables électroniques, Christian BASSENNE demande l'autorisation d'effectuer des transferts de crédits d'articles à articles. Il insiste sur le fait qu'il n'y a aucun crédit nouveau.

Les services effectueront ces opérations en collaboration avec les services du Trésor (problèmes HELIOS).

Ces transferts de crédits concernent les opérations suivantes :

- . Acquisitions des véhicules
- . Acquisition du matériel pour la piscine
- . Acquisition du matériel pour le Centre d'Affaires
- . Travaux pour le Centre d'Affaires

5/ - Remboursement du sinistre « lampadaire » au Centre d'Affaires

Le Vice-Président poursuit en demandant de bien vouloir accepter le montant de l'indemnité versée par GROUPAMA pour le remplacement du lampadaire sinistré au Centre d'Affaires et de Rencontres, pour un montant de 1 140.63 € TTC.

Ces crédits seront à prendre en compte en recette et dépense de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ces différentes propositions de la DM n° 1.

VII – ADMISSION EN NON-VALEUR :

Le Président précise ensuite que lors du vote du Budget Primitif 2009, un crédit de 10 000.00 € est voté pour financer d'éventuelles admissions en non valeur, et plus précisément des redevances ordures ménagères, qui ne peuvent être recouvrées.

Les montants sont les suivants :

- . Année 2005 : 311.58 €
- . Année 2006 : 594.53 €
- . Année 2007 : 2 116.20 €
- . Année 2008 : 1 191.41 €

Soit un total de 4 213.72 €, dont 470.00 € qu'il faudra refacturer.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité ces admissions en non-valeur.

Le Président fait ensuite une précision sur les mises à disposition du Centre d'Affaires et de Rencontres pour les 4 associations dites caritatives. Il demande au Conseil de revenir sur sa décision d'attribuer des subventions, et propose à la place de procéder à des réductions de titres.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

VIII – DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT AU PAYS DOUBS CENTRAL :

Suite à la demande de démission de Vincent BIRR en tant que délégué au Pays Doubs Central, il convient de désigner un nouveau délégué.

Avant de faire l'appel à candidature, le Président donne la parole à Vincent BIRR, qui explique brièvement les raisons de sa démission.

Christian RETORNAZ se propose « à l'essai » pour ce poste et le Conseil Communautaire l'accepte à l'unanimité.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

Projet d'une « MARPA »

Pour débiter les questions diverses, le Président donne la parole à Christian RETORNAZ, Maire de VILLERS SAINT MARTIN.

Ce dernier expose au Conseil son projet de création d'une « MARPA » (Maison d'Accueil Rural de Personnes Agées) au sein de sa commune.

Le conseil donne une suite favorable à ce projet, qui sera étudié lors de la prochaine commission « Service à la personne », présidée par Jean-Marie BLANCHON.

Assemblée générale de l'association GAEQC

Le Président sollicite ensuite les membres du Conseil pour que quelqu'un soit le représentant de la C.C.P.B à l'Assemblée Générale de l'Association GAEQC, qui aura lieu le mardi 26 mai 2009 à 20h30 en mairie de Baume-les-Dames.

Bernard DECREUSE présente sa candidature qui est acceptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire, et est ainsi désigné délégué de la C.C.P.B à l'Association GAECQ.

Adhésion Montivernage

Le Président informe qu'après un article paru dans l'Est Républicain il y a peu de temps, la commission de la Préfecture chargée de statuer sur l'adhésion de la commune de MONTIVERNAGE à la C.C.P.B se réunira enfin courant juin, ce qui permettra à MONTIVERNAGE de siéger au prochain Conseil Communautaire.

Baume au cœur

Pour clore cette séance, le Président rappelle aux membres du Conseil que l'édition 2009 de Baume au Cœur aura lieu les 29 et 30 et 31 mai prochains, et insiste à venir nombreux à l'inauguration qui aura lieu le jeudi 28 mai à 19h00 au Centre d'Affaires et de Rencontres.

SÉANCE LEVEE Á 22H15.